lement la severité avec l'indulgence que la rigueur de l'une contienne les hommes dans les bornes du devoir, & que la douceur de l'autre rétabliffe dans les esprits une confiance non moins necessaire que la crainte pour la gloire

& pour la felicité du Gouvernement.

Ainsi la même sagesse qui a donné l'ératà la Chambre de Justice, en ordonne aujourd'hui la sin, & vous renvoie à des sonctions plus douces, mais non pas moins importantes, où à l'exemple des grands Magistrats que le Roi avoir mis à votre têre, vous portetez toûjours le même esprit de justice, le même amour du bien public dont vous avez été animez jusqu'à

present.

Il auroit été plus avantageux pour le public & plus houorable pour certe Compagnie, que la même voix qui forma son union, eût pût aussi vous annoacer sa separation; mais puis que par un évenement imprevû. & par un choix aussi peu desiré que merité je me trouve au ourd hui honoré de cette sonction, j'ose vous assurer au moins que personne ne pouvoit vous donner avec plus de plaisir les éloges qui sont dûs à vos services, & à un zele superieur aux services mêmes.

Si son étendue n'a pû être entierement remplie, vous aurez du moins la satisfaction precieuse à des gens de bien, d'avoir arrêté le cours d'une dépredation, que le malheur des tems sembloit avoir mise au dessus des loix; & yous emporterez avec vous la consolation de sentir que la datte de la Chambre de Justice va devenir une époque memorable par laquelle on marquera desormais le tems où la regle a succedé à la licence, l'ordre à la consusion